

NATURA 2000

La directive « Natura 2000 », signée en mai 1992 par le Conseil des ministres de la Communauté Européenne, vise à permettre la conservation de types d'habitats naturels ou d'espèces animales et végétales rares à l'échelle européenne. Après des phases de diagnostic scientifique, puis de concertation sur le terrain avec tous les partenaires concernés, des périmètres ont été déterminés avec un document d'objectifs.



Le Revermont est ainsi concerné par cette mesure puisqu'il présente une richesse patrimoniale reconnue au niveau européen, entre autre pour ses « pelouses sèches à orchidées ». Il s'agit là de prairies créées par défrichage depuis le moyen âge et reposant sur un sol pauvre et sec : le karst. Elles présentent ainsi la caractéristique d'avoir développé des espèces végétales plutôt méditerranéennes. Mais ces zones sont maintenant soumises à un embuisonnement de plus en plus dense depuis plusieurs décennies. Sur la base du volontariat, des contrats sont alors proposés pour encourager à ramener les parcelles concernées à un taux d'embuisonnement moindre afin d'aider au maintien des orchidées du Revermont. L'A.T.R./C.P.I.E. s'est vue confier le pilotage de cette procédure par le Préfet de l'Ain (*Association Terres du Revermont, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement*).

Sur le site des Conches, plusieurs contrats permettront une prise en charge globale du secteur par les communes de Ramasse et de Drom, mais aussi par l'association des *Amis de Notre Dame des Conches* et les *Mousquetaires du Fusil*, société de chasse de Drom. Le premier a été mis en place entre la commune de Drom et l'Etat : des aides nationales et européennes seront attribuées sur une période de cinq années, pour une zone de 2,34 hectares et un montant total de 4 296 €, finançant un montant de travaux de 4 500 €. Toujours sur notre commune, la société de chasse a signé un contrat, de son côté, pour une parcelle de 0,85 hectare avec des aides équivalentes.

Le chantier a été confié à ADL 01 (*Agence de Développement Local*) : cette structure associative propose des services sans être en concurrence avec les entreprises, en accompagnant du personnel en situation de réinsertion sociale par le travail. Chaque année, plus de 50 personnes bénéficient ainsi de contrats de travail à mi-temps ; 13 000 heures de travail sont alors réalisées en plus d'un accompagnement personnalisé qui prend en compte leurs réalités précaires dans les domaines de la santé, de l'endettement et du logement. Plus de la moitié d'entre elles confortent ensuite leur situation par une sortie vers l'emploi.



Après une phase de concertation, l'aide économique de l'Union Européenne est donc employée à la protection de l'environnement tout en participant à la lutte contre l'exclusion : un sympathique exemple de développement durable à l'échelle d'un petit territoire.

